

**Séance du Conseil de Ville
du 30 octobre 2006 à 19.00 heures
Salle du Parlement - Procès-verbal no 09 / 2006**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 08/2006
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Grégoire BLOHORN
 - Mme Hélène BLOHORN-Lyon
 - Mme Marie des Fleurs BLOHORN
 - Mme Kreshenike LEKAJ-Osdautaj et son fils Denis LEKAJ
 - M. Xhafer SADRIJA, son épouse Fitnete SADRIJA-Berisha, ainsi que leurs enfants Eris et Algas SADRIJA
6. Comptes 2005 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
7. Crédit de fr. 35'000.- pour des travaux d'entretien urgents dans le bâtiment St-Michel 8
8. Réponse à la motion 5.04/06 - "Une ville plus propre sans frais", PLR, M. Philippe Ackermann
9. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il félicite les député-e-s et suppléant-e-s ayant été élu-e-s au Parlement jurassien.

2. APPEL

46 membres sont présents.

M. Giuseppe **Natale**, président, M. Michel **Thentz**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, 2^{ème} vice-présidente, M. Hubert **Crevoisier**, Mme Béatrice **Müller**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Pierre **Brulhart**, Francine **Chollet**, Jean-Bernard **Deillon**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Christian **Frésard**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Didier **Nicoulin**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Luciano **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Luc **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Pierre **Tschopp**, Félix **Vasquez**, Anselme **Voirol**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Nicolas Beutler est remplacé par M. Besim **Hoxha**
M. Michel Broquet est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**
M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**
M. Christophe Egger est remplacé par M. Christian **Gugger**
M. Romain Godinat est remplacé par M. Walter **Harris**
M. Max Goetschmann est remplacé par M. David **Asséo**
M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylvianne **Mertenat**
Mme Elvire Mosimann est remplacée par M. François **Klopfenstein**

Sont excusés

Mme Sarah Erard Jäkel
 M. Jean-Yves Gentil
 Mme Sabine Jaquet
 M. Jean Parrat
 Mme Marie-Anne Rebetez

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 08/2006

Le procès-verbal no 08/2006 est accepté à la majorité évidente.

4. QUESTIONS ORALES

M. Sébastien Lapaire, PS, rapporte que son groupe est très étonné et s'inquiète de la présence de deux panneaux publicitaires « Casino du Jura », aux entrées ouest et nord de la Ville, posés entre les panneaux touristiques présentant Delémont et les panneaux officiels bleus indiquant la localité. Afin de ne pas crouler sous la multiplication de panneaux publicitaires, comme c'est le cas en France, notamment, M. Lapaire souhaite connaître la vision du Conseil communal quant à la pratique d'autorisations de panneaux publicitaires.

Mme Renée Sorg rappelle qu'il y a environ deux ans, le Casino du Jura avait demandé un permis afin de poser des enseignes à différents endroits de la ville et que celle-ci, en accord avec le Canton, avait refusé cette pratique afin d'éviter la prolifération d'enseignes sur le territoire communal. Mme Sorg s'étonne qu'à ce jour, ces enseignes soient tout de même posées et affirme que le Service de l'urbanisme n'a jamais reçu de demande de permis à ce sujet. Renseignements pris auprès du Département de l'environnement et de l'équipement du Canton, il s'avère que celui-ci a donné l'autorisation de délivrer ce permis, sans consulter la Commune, ce qui est contraire à la pratique, et qui sera vérifié.

M. Sébastien Lapaire, PS, est satisfait.

M. Pierre Tschopp, PS, s'interroge sur la gestion des nouveaux sanitaires installés dans le bâtiment de l'ARTsenal. En effet, régulièrement interpellé à ce sujet, M. Tschopp aimerait savoir si oui ou non ces lieux d'aisance sont accessibles, chaque jour, aux touristes, aux caristes ainsi qu'aux personnes parquant à cet endroit. Il rappelle qu'une demande avait été faite, il y a très longtemps, à ce sujet.

Or, à ce jour, il constate que la majeure partie du temps, ces WC sont fermés le samedi et le dimanche. Il n'ignore pas qu'il y a eu, plusieurs fois, des déprédations, mais il pense que cette situation pourrait être gérée par un horaire d'ouverture, par exemple entre 8h et 18h, pour permettre aux visiteurs de les utiliser. De plus, il estime que le Prix Wakker ne s'arrête pas à l'esthétique mais également à l'accueil et à l'accès à des sanitaires dignes de ce nom. A cet effet, M. Tschopp souhaite connaître la position du département qui est chargé de s'occuper de ces lieux d'aisance et espère qu'une solution acceptable sera trouvée.

M. André Parrat reconnaît que la gestion des WC publics en ville de Delémont pose problème et est conscient que la mise à disposition de ceux-ci fait partie de la carte de visite de la Ville. Il rapporte qu'il a procédé, accompagné de deux fonctionnaires de la Voirie, à une visite des WC de la Gare, un matin entre 4h15 et 6h30. Il a été consterné par l'état de ceux-ci, malgré un nettoyage deux fois par jour, et il se dit conscient que c'est la majorité de la population qui est malheureusement lésée. Il souligne qu'il n'est pas possible de placer un fonctionnaire en permanence devant les WC de ces espaces magnifiques que sont l'ARTsenal et la Gare et qu'une réflexion au sein du département est menée sur la manière de procéder.

M. Pierre Tschopp, PS, est satisfait.

M. André Ackermann, PDC, souligne que la navette, reliant la Gare à l'Hôpital, est une réussite incontestable ainsi qu'un atout considérable pour la ville. Il rappelle que, lors de sa mise en service, une zone d'exclusion interdisant la circulation du PubliCar pour la prise en charge de clients a été instaurée dans un important rayon. Actuellement, cette pratique handicape les personnes âgées et à mobilité réduite de certains quartiers tels que l'ouest, le nord de la Golatte, la rue des Sels, la rue Louis-Vautrey, le Brise-Vent ou encore la région de l'Orphelinat. A cet effet, au nom de son groupe, M. Ackermann demande si le département concerné est disposé à étudier ce problème pour la zone d'exclusion du PubliCar afin qu'elle soit éventuellement supprimée, voire restreinte, mais dans tous les cas assouplie.

Il demande que les endroits spécifiques, tels que les cabinets médicaux, soient desservis et qu'en aucun cas les personnes à mobilité réduite soient privées de transports publics en raison de leur emplacement, mais qu'une téléphoniste gère les cas précités en aiguillant les clients éventuellement vers une autre solution de transports. Il ajoute que le territoire desservi par PubliCar pourrait être revu, notamment le Centre d'entretien, le quartier de la police, les Viviers ainsi que le Vorbourg.

Mme Renée Sorg rappelle qu'avant la réorganisation des TUD, il y a de cela environ deux ans, deux bus de PubliCar étaient en service. Par la suite, la mise en place de la boucle Gare-Vieille Ville-Hôpital a permis, pour une affaire de coûts, de passer de deux PubliCars à un seul, ce qui n'a pas été compris par certaines personnes. Mme Sorg est consciente que PubliCar est fortement sollicité et qu'il ne peut pas satisfaire toutes les demandes. A cet effet, elle va se tourner vers la Délégation des TUD afin d'étudier la problématique. De plus, elle précise que le projet d'agglomération prévoit de mettre à disposition plusieurs PubliCars, ce qui pourrait résoudre ces problèmes.

M. André Ackermann, PDC, est satisfait.

M. Luc Schindelholz, CS•POP, indique que les sorties de secours de la Halle des expositions du Comptoir delémontain ne sont pas dans les normes. De plus, l'entrée pour les personnes handicapées et les poussettes n'est pas signalée correctement. M. Schindelholz demande au Conseil communal s'il est conscient de ces lacunes et si, dans l'affirmative, il peut proposer des solutions.

Mme Patricia Cattin rapporte que les sapeurs-pompiers, lors de manifestations, ont souvent signalé des problèmes de parcage mais n'ont jamais indiqué que les sorties de secours ne répondaient pas aux normes. Toutefois, Mme Cattin s'approchera du Commandant de l'Etat-Major des sapeurs-pompiers afin de s'informer si tout est en ordre.

S'agissant de la rampe pour handicapés et poussettes, Mme Cattin relève ce réel problème qui a été signalé au Conseil d'administration, dont elle fait partie. Elle réitérera sa demande à la prochaine séance de celui-ci. Elle rappelle que la Municipalité n'est pas propriétaire de Comptoir SA, mais seulement locataire, et ne peut intervenir auprès de son Conseil d'administration que par la voix de sa représentante au Comité.

M. Luc Schindelholz, CS•POP, est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, souhaite savoir pourquoi les Services industriels ont installé les décorations de Noël le 22 octobre déjà. Serait-ce, par hasard, pour la venue du petit Jésus un mois plus tôt cette année ?

M. Francis Girardin répond qu'il n'y a rien de particulier cette année par rapport aux années précédentes. Il rappelle que l'éclairage de Noël est mis en fonction à Saint-Nicolas jusqu'à la Fête des Rois, et que les Services industriels comptent six semaines pour la pose de celui-ci.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, est satisfaite.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, revient sur les problèmes d'étanchéité constatés à l'ARTsenal il y a quelque temps et souhaite savoir si les travaux sont terminés. De plus, lors de sa visite à l'exposition des peintres espagnols, il a constaté que la peinture de cette salle s'écaille par endroits et il demande s'il y a un lien avec les travaux d'étanchéité ou s'il s'agit encore d'un autre problème.

Mme Patricia Cattin indique que les travaux d'étanchéité sont terminés et rapporte qu'un des responsables n'a pas admis sa responsabilité. De ce fait, une expertise a été demandée à l'extérieur, qui devra être discutée prochainement au sein du Conseil communal afin de prendre une décision.

S'agissant de la peinture qui s'écaille à la salle d'expositions, Mme Cattin ne l'a pas remarquée et le fera vérifier. En tous les cas, elle affirme qu'il n'y a plus de problème d'infiltration mais qu'il faudra rester attentif.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, est satisfait.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. le Maire relève que ces différents dossiers ont été examinés par les services cantonaux et communaux concernés et que les requérants remplissent les critères d'admission. En conséquence, il demande d'approuver ces demandes à l'indigénat communal.

M. Dominique Baettig, UDC, informe que ces dossiers ont été examinés attentivement et que la majorité sont corrects et ne posent pas de problème. Il indique pourtant qu'un certain nombre de questions méritent à nouveau d'être posées s'agissant d'une famille, dont la mère ne parle pas le français et le père bénéficie d'une rente AI pour une durée vraisemblablement indéterminée. Il pense qu'il est grave de ne pas considérer l'intégration dans le monde du travail, de l'économie et de prendre ainsi le risque de créer des sociétés parallèles. A ce sujet, le groupe UDC fera opposition à la naturalisation de la troisième famille qui figure sur la liste.

M. le Maire fait remarquer à M. Baettig que s'il avait parcouru l'ensemble du dossier, il aurait constaté cette remarque qui a été apposée le 11 septembre 2006 concernant Mme Fitnete Sadrija-Berisha. M. le Maire cite la conclusion du Service de l'état civil et des habitants « au cours de l'audition, l'auditrice est en mesure de confirmer que Mme Sadrija s'exprime correctement en français, qu'elle a pu répondre à toutes les questions qui lui ont été posées. L'auditrice n'a jamais dû reformuler sa question différemment afin que Mme Sadrija en comprenne le sens. Mme Sadrija montre une grande motivation de perfectionner l'écriture et la lecture en français en s'inscrivant à des cours ».

S'agissant du père, M. le Maire indique que M. Baettig aurait pu constater également que celui-ci a déjà remboursé Fr. 58'000.- sur sa dette sociale de Fr. 63'000.-.

En conclusion, M. le Maire considère que cette famille a fourni tous les efforts requis pour satisfaire aux conditions de l'octroi de l'indigénat.

M. Grégoire BLOHORN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Grégoire BLOHORN, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Hélène BLOHORN-Lyon

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Hélène BLOHORN-Lyon, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Marie des Fleurs BLOHORN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Marie des Fleurs BLOHORN, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Kreshenike LEKAJ-Osdautaj et son fils Denis LEKAJ

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Kreshenike LEKAJ-Osdautaj et son fils Denis LEKAJ, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Xhafer SADRIJA, son épouse Fitnete SADRIJA-Berisha, ainsi que leurs enfants Eris et Algas SADRIJA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Xhafer SADRIJA, son épouse Fitnete SADRIJA-Berisha, ainsi que leurs enfants Eris et Algas SADRIJA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, avec 3 avis contraires.

6. COMPTES 2005 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELEMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION

M. le Maire soumet les comptes 2005 du FRED pour approbation, et fait constater la performance de ceux-ci qui a été remarquable. Il précise que c'est un fonds de prévoyance qui remplit ses obligations et que sa situation financière, par rapport à d'autres institutions publiques, est relativement bonne. Le taux de couverture est situé à 97,5 %, et reflète une augmentation relativement importante, puisqu'en 2004 ce taux de couverture était encore de 94 %. Il rappelle que les recommandations sont fixées par la Confédération à un taux de couverture de 100 % pour les institutions de prévoyance. Le découvert de 1,8 million de francs au bilan a passé à 1,4 million de francs, ce qui est la conséquence des bons rendements enregistrés tout au long de l'exercice 2005. A la lecture des chiffres, il aurait été possible d'indiquer un taux de couverture supérieur au 100 %, s'il n'avait été nécessaire d'appliquer de nouvelles normes comptables RPC 26. M. le Maire rappelle également que le FRED dispose d'un taux technique de 4 % et que comparativement aux fonds de prévoyances tels que la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, la situation est excellente. De plus, les rendements étaient relativement intéressants en 2005, vu les performances des marchés boursiers inégalées, qui se sont situés à 8,35 % alors qu'ils étaient de 2,34 % une année auparavant. Un excédent de produit de 3,1 millions de francs a été dégagé alors que le déficit de l'année 2004 était de Fr. 260'000.-. Il rapporte que l'acquisition d'un parc immobilier relativement important, où la plupart des appartements sont occupés, a amélioré également le rendement sur la valeur des immeubles. S'agissant des mesures d'assainissement pour améliorer le taux de couverture, des cotisations extraordinaires ont été prélevées sur les salaires de 1,5 % pour l'employeur et de 1 % sur les salaires cotisants, ce qui représente Fr. 150'000.- de versement supplémentaire. A ce sujet, M. le Maire indique qu'il faudra se prononcer quant au maintien ou non de ces mesures d'assainissement. Il indique également que la nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle impose la constitution d'un fonds pour fluctuation boursière. En sachant que la bourse est relativement volatile, il faudrait alimenter ce fonds, dès le moment où les 100 % du degré de couverture sera atteint. S'agissant des liquidités de 8,5 millions de francs, qui atteindront 10, voire 11 millions de francs au terme de l'exercice 2006, M. le Maire informe que le Comité du FRED se prononcera sur l'acquisition de nouveaux objets immobiliers en ville de Delémont, ainsi qu'un projet de construction d'immeuble locatif sur le territoire de Courrendlin.

De plus, M. le Maire indique qu'il faudra se prononcer sur une professionnalisation de la gestion du FRED qui, jusqu'à présent, fonctionne grâce à des fonctionnaires communaux, ce que la Commission de gestion et vérification des comptes et la fiduciaire reprochent, en particulier de réagir trop lentement lors de fluctuations boursières.

En conclusion, M. le Maire indique qu'un message sera rédigé prochainement quant à la prévoyance professionnelle qui sera révisée par les Chambres fédérales, dont le dépoussiérage des statuts du FRED concernant les modifications intervenues dans la LPP. Sur la question de la Commission de gestion et vérification des comptes qui demande quels sont les critères pour acquérir des actions en bourse, M. le Maire répond que le FRED travaille avec trois établissements, dont Ethos, la BCJ et la banque Bonhôte de Neuchâtel.

M. Jean-François Rossel, PS, confirme que la situation du FRED s'est améliorée de manière positive et que le rapport établi par M. le Maire répond aux questions qui avaient été posées. Cependant, M. Rossel tient à confirmer que la Commission de gestion et de vérification des comptes partage l'avis sur les mesures exceptionnelles qui avaient été prises et qui devraient être maintenues jusqu'au moment d'atteindre le degré de couverture de 100 % et plus. Il remercie M. le Maire, ainsi que le Comité du FRED pour le travail accompli, et demande d'accepter les comptes 2005 ainsi que le rapport tels que présentés.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, signale tout d'abord que le groupe est satisfait de l'état des comptes du FRED 2005 et qu'il les acceptera vu le taux de couverture de 97,5 %, dû à l'excellente santé de la bourse suisse, et malgré le changement des normes comptables. Néanmoins, il reste préoccupé par cette dépendance à la bourse, qui a pour effet que les marchés boursiers et les décisions stratégiques des entreprises deviennent de plus en plus dépendantes de l'attitude des fonds de pension. A ce sujet, il donne l'exemple de Swissmetal à Reconvilier. De plus, il juge qu'il n'est pas nécessaire de maintenir les cotisations extraordinaires pour 2007 vu le taux de 97,5 %, et il rappelle que le Gouvernement jurassien a fixé comme objectif, pour la Caisse de pensions de l'Etat, un taux de couverture de 90 %, qui est actuellement aux environs de 85 %.

Mme Françoise Doriot, PLR, rapporte que le groupe a examiné avec attention les comptes du FRED 2005 et se déclare satisfait de la bonne tenue de ceux-ci qui évoluent dans un sens positif. Elle est d'avis que les mesures d'assainissement prises par le FRED doivent être maintenues aussi longtemps que le taux de couverture n'aura pas atteint plus de 100 %, et accepte l'entrée en matière.

M. le Maire remercie les groupes qui se sont exprimés et comprend les avis diamétralement opposés s'agissant des mesures d'assainissement. Il informe que le Comité du FRED prendra rapidement une décision après avoir entendu les experts mandatés, en particulier l'actuaire conseil et la fiduciaire.

De plus, M. le Maire remercie celles et ceux qui sont à l'origine de la bonne situation du FRED, et en particulier les gestionnaires, MM. Jean Froidevaux, caissier, et Jean-Luc Goetschi, secrétaire, ainsi que l'ensemble des cotisants qui ont consenti, à l'époque, cette cotisation extraordinaire. Il remercie également, au nom du Conseil communal, le Comité du FRED pour sa bonne collaboration.

DECISION : **les comptes 2005 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et le rapport de gestion sont acceptés à la majorité évidente sans avis contraire.**

7. **CREDIT DE FR. 35'000.- POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN URGENTS DANS LE BATIMENT ST-MICHEL 8**

Mme Renée Sorg, afin de mieux faire comprendre le besoin d'exécuter des travaux au bâtiment St-Michel 8, relate un petit historique de celui-ci, en indiquant qu'il a été construit au milieu du XIXe siècle, qu'il est situé entre le hangar des pompiers et le cimetière et a été racheté par la Municipalité en 1991. Elle rappelle que cette maison est habitée, aujourd'hui, par des personnes bénéficiant de l'aide sociale et qu'elle est entretenue de manière minimale afin qu'elle reste habitable. Elle rapporte que, lors d'une visite de ce bâtiment, accompagnée de M. André Parrat, il a été constaté que deux salles de bains étaient dans un état de vétusté avancé et qu'il n'était plus acceptable de loger des personnes dans cette situation. Mme Sorg cite les travaux à exécuter, tels que l'enlèvement des baignoires, remplacées par des douches, la pose de carrelage et la peinture de la cuisine, pour un montant de Fr. 35'000.- qui sera prélevé sur le fonds de l'entretien des appartements. Elle fait remarquer que le montant de Fr. 9'500.- dans les

divers est prévu pour des surprises qui pourraient surgir lors de la réfection. Elle ajoute que les Commissions des finances et de l'urbanisme ont préavisé favorablement cette demande de crédit. Après analyse, Mme Sorg estime que sans grand confort, cette maison reste habitable et rend service à des personnes à faible revenu. De plus, elle pense que la laisser vide créerait une friche urbaine supplémentaire avec un risque de squat et la démolir n'a pas de sens tant qu'il y a une possibilité de l'habiter.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, vu la description qui a été faite de ce bâtiment dans lequel il n'est pas possible, en l'état, de loger des familles sans mettre en danger leur santé, indique que son groupe acceptera ce crédit.

DECISION : le crédit de Fr. 35'000.- pour des travaux d'entretien urgents dans le bâtiment St-Michel 8 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. RÉPONSE À LA MOTION 5.04/06 - "UNE VILLE PLUS PROPRE SANS FRAIS", PLR, M. PHILIPPE ACKERMANN

M. le Maire informe qu'en application de cette motion, le Conseil communal a adressé une requête à tous les services de la Municipalité, visant à occuper des prestataires TIG, et rappelle que la Municipalité a déjà employé quelques personnes dans le cadre de ce programme. Vu les listes de plus en plus conséquentes des personnes qui souhaitent s'acquitter de leurs amendes par des travaux d'intérêt général, M. le Maire est d'avis qu'un examen devrait être entrepris afin de voir dans quelle mesure il serait possible, en privilégiant des personnes qui démontrent un intérêt évident, d'exécuter des travaux d'entretien de la Ville, et pourquoi pas un nettoyage général sur l'ensemble du territoire.

9. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Aucune intervention n'a été déposée.

La séance est levée à 20 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Giuseppe Natale

Andrée Baruselli

Delémont, le 13 novembre 2006